Libraire CFC, édiction

Libraire CFC SWISSDOC 0.613.1.0, 5.613.3.0, n° 70513

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale a été révisée comme suit:

Audition:	23 février 2026
Édiction:	1er octobre 2026
Entrée en vigueur:	1er janvier 2027
Procédure de qualification, certificat et titre:	1er janvier 2030

Remarque concernant la révision:

La culture générale – initialement dispensée sous forme de branches et dont les objectifs étaient définis dans le plan de formation – sera désormais enseignée de manière standardisée, dans un dispositif distinct. Ceci facilitera considérablement sa mise en œuvre et garantira plus efficacement le respect des conditions minimales relatives à la culture générale ainsi que du plan d'études cadre concernant la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de libraire CFC du 11 novembre 2008 (70512).

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de Schweizer Buchhändler- und Verleger-Verband **www.sbvv.ch** et sous **www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr**.

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, **www.publicationsfederales.admin.ch** et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI **www.sefri.admin.ch**.

© Centre suisse de services Formation professionnelle I orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO